

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

15 juillet 2016

Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la participation aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice

L'antenne de justice municipale est un service public d'information et d'aide juridique que la Commune d'Hénin-Beaumont a fait le choix politique de mettre en place il y a de nombreuses années.

La ville d'Hénin-Beaumont bénéficiait en 2015 comme les années précédentes d'un fonds de concours versé par la CAHC de 3 127,50 €, c'est-à-dire 50 % de la dépense subventionnable de l'antenne de justice en 2014.

Avec cette délibération, vous demandez en fait à la communauté d'agglomération de subventionner 50 % du total des charges de fonctionnement de l'année 2015, salaires inclus, menaçant, si la CAHC n'obtempère pas, de fermer ce service public.

Cette façon de faire relève du chantage et donne une bien mauvaise image du comportement des élus héninois de votre majorité au sein de notre agglomération.

Il est permis de voir dans votre volonté de « refiler le bébé » à l'agglomération un simple prétexte pour ne plus avoir de dépenses de fonctionnement pour cette antenne (notamment les salaires des 3 employés), ce qui serait un gain notable pour le budget communal d'environ 126 000 € et vous permettrait de vous poser en bons gestionnaires...

Les arguments avancés par M. Bilde au conseil communautaire reposent sur les prochains départs en retraite des trois employés municipaux de l'antenne de justice, mais ce qu'omet de nous dire M. Bilde, c'est qu'en 2017 pour la ville d'Hénin-Beaumont, c'est au moins, une bonne SOIXANTAINE de départs en retraite qui sont prévus. Comment M. Bilde peut-il affirmer que notre ville sera incapable de les remplacer ?

En son temps et pour préserver le service à la personne, votre municipalité a accepté d'héberger gratuitement la Caisse Primaire d'Assurance Maladie îlot Carnot et nous nous en félicitons. L'antenne de justice n'est-elle pas, elle aussi, un service d'utilité publique ?

Où est donc l'aura retrouvée de la ville d'Henin Beaumont ? Cette superbe grandeur largement étalée sur toutes les pages du magazine municipal ? Cette ville phare n'aurait-elle donc plus la possibilité d'offrir aux héninois ce service, oh combien indispensable et salutaire

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

15 juillet 2016

Sollicitation d'un fonds de concours communautaire pour la participation aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice

pour sa population ? Faut-il s'inquiéter des finances de la ville ou n'est-ce qu'une énième matoiserie de notre adjoint pour grappiller quelques sous ?

Sur ce dossier, vous jouez avec le feu, car si d'aventure une des villes de l'agglomération avait la possibilité et la volonté de récupérer cette antenne de justice, pourquoi s'en priverait-elle ? Vous perdriez alors par négligence et surtout par économie de bouts de chandelle l'une des plus belles plumes du chapeau de la ville...

D'autres communes de la CAHC ont signé des conventions avec l'AVIJ 62 (Association d'aide aux victimes et d'information judiciaire) qui tient généralement des permanences mensuelles à Carvin, Courrières, Libercourt, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy en plus d'Hénin-Beaumont.

Je n'entends pas les autres maires se plaindre du nombre de Drocourtois qui se rendent à la permanence de l'AVIJ à Rouvroy ou du nombre de Oigninois qui prennent rendez-vous à la permanence de Courrières...

Ce que vous demandez aujourd'hui à l'agglomération nous paraît initier un engrenage dangereux. Il existe déjà un fonds de concours communautaire pour les piscines. Demain, allez-vous demander à la CAHC de subventionner les salaires des agents du service des sports pour compenser le nombre de Drocourtois, de Courriérois ou de Montignyinois qui peuvent pratiquer telle ou telle activité sportive à l'Espace Mitterrand ? Ce serait le début d'un engrenage sans fin.

Ce serait un choix politique désastreux de votre part de fermer l'antenne de justice comme vous le menacez au prétexte qu'elle accueille trop de non-héninois.

Nous sommes pour que la CAHC participe aux charges de fonctionnement de l'antenne de justice, mais à la même hauteur que l'année précédente. La communauté d'agglomération n'est pas un guichet qu'on viendrait braquer pour financer nos propres services. Nous sommes contre votre politique du couteau sous la gorge. Notre groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

David NOËL